

Compte-rendu du CSA FS du 17/12/2024

Mardi 17 décembre s'est déroulée l'instance "Formation Spéciale, Santé Sécurité et Conditions de travail".

Lors de cette instance, les déléguées de Force Ouvrière ont réaffirmé, une fois de plus, leur volonté d'améliorer les conditions de travail de tous les agents en prenant part activement aux débats.

Présentation de l'ensemble des dispositifs proposés par le SAIP

(Service de l'Accompagnement Individualisé des Personnels)

Céline MARTINEZ et Elodie PEYRE, conseillères RH ont présenté les différents dispositifs d'accompagnements disponibles sur notre département : accompagnement individuel et/ ou collectif.

Il a été notamment rappelé les contacts suivants :

- Assistante sociale des personnels DSDEN 48 :

Mme POULHAON-TAMAGNA

04 66 49 51 21

- Psychologues du travail RECTORAT :

Mmes BENARD et DELMAS

psychologuedutravail@ac-montpellier.fr

04 67 91 49 63 ou 04 67 91 50 46

- Médecin de prévention RECTORAT :

Mme AUGÉ

ce.servmed@ac-montpellier.fr

04 67 91 45 94

- Réseau PAS (Prévention Aide et Suivi) 0805 500 005

Gestion du remplacement

FO a mis en avant des dysfonctionnement dans la gestion des remplacements.

Réponse de l'administration : le nouveau gestionnaire des remplacements doit s'approprier son nouvel outil de travail...

FO s'est interrogée sur les nouvelles modalités de communication des remplacements : pourquoi les TR reçoivent un mail et un SMS plutôt qu'un appel du gestionnaire ?

Réponse de l'administration : cela est plus « efficace », moins de perte de temps.

FO a regretté la disparition du contact humain qui permettait entre autre d'avoir des

renseignements supplémentaires sur le remplacement et d'indiquer une indisponibilité le cas échéant.

FO a souhaité que l'administration demande aux TR s'ils sont d'accord pour recevoir un SMS sur leurs téléphones personnels.

Réponse de l'administration : pas de réponse.

Commentaires FO : les TR peuvent d'ores et déjà envoyer un mail à M Herzog lui indiquant qu'ils ne souhaitent pas recevoir de SMS.

FO a regretté que les avis de remplacements soient envoyés tardivement (après 17h) . Passée cette heure les TR ne peuvent plus appeler les écoles pour préparer leur remplacement.

INFO :

-sur les 52,5 ETP (Equivalent Temps Plein) de TR il y en a actuellement seulement 20 qui sont disponibles. Les autres sont placés sur des remplacements longs, sont absents ou sont placés sur des mesures d'accompagnement (renfort, occitan, FLS....).

-une collègue issue de la liste complémentaire du concours a été recruté pour assurer un remplacement long.

Commentaires FO : **FO** se félicite de ce recrutement, résultat du combat mené par notre organisation syndicale depuis septembre qui a permis le recrutement de l'intégralité de la liste complémentaire sur l'académie.

Conditions de travail des directeurs

Les tâches des directeurs et directrices d'école augmentent significativement chaque année.

PPMS unifié

M. le DASEN a assuré que la mise en place du PPMS unifié allégeait nettement la charge de travail des directeurs.

Commentaires FO : cela n'est pas vrai pour la plupart des écoles dans lesquelles les directeurs prennent en charge la partie qui est du ressort de la mairie.

Surcharge de travail des directeurs

-**FO** a mis en avant des dysfonctionnements facilement améliorables par l'administration (envoi des OM des PES directement aux concernés et non via les directeurs, paramétrages du webmail pour ne plus recevoir autant de spams,..)

Réponse de l'administration : l'administration va essayer d'améliorer certains points. Une application visant à faciliter les tâches des directeurs va prochainement être mise en place.

Commentaires FO : c'est d'un réel allègement des tâches dont les directeurs ont besoin.

Réunion du 18 décembre

L'ensemble des directeurs (du public et du privé!!!) ont été dans un 1er temps invité à une réunion le mercredi 18 décembre, sans ordre du jour et sans convocation. Certainement poussé par les nombreuses remontées de collègues spécifiant qu'ils ne s'y rendraient pas car s'agissant d'une simple invitation, les ordres de mission sont finalement arrivés quelques jours avant la réunion.

FO s'est assurée que cette réunion était bien une des 3 réunions de directeurs organisées chaque année et non une réunion supplémentaire.

Ce sujet a amené celui des animations pédagogiques organisées cette année sur des fins de

journée (à partir de 17h).

FO a appelé la bienveillance des IEN sur le fait que des TR ne pourraient certainement pas toujours être à l'heure pour suivre ces animations du fait des délais de route. Madame l'IEN a demandé à ce que chacun n'hésite pas à faire connaître ses difficultés.

FO, le SNUIPP et l'UNSA ont alors présenté le vœu suivant :

Les membres de la FS-SSCTD de Lozère alertent le président sur la multiplication des réunions et les modalités d'organisation de certaines d'entre elles. Ils demandent un meilleur respect de l'articulation vie professionnelle / vie personnelle des agents du département par l'arrêt des réunions hors obligation réglementaire de service et la limitation du morcellement de la formation continue. Ils demandent également que les délais de prévenance ou de modification du calendrier des réunions ne soient pas inférieurs à 15 jours.

Cet avis a été adopté à l'unanimité.

Présentation de la mise en œuvre de la cellule de crise

Mme AUDRAS a présenté le protocole de gestion de crise transmis aux directeurs en début d'année.

Lors de l'épisode d'inondations du mois d'octobre, des directeurs se sont trouvés en difficulté face à des informations émanant de la préfecture et/ou de la DSDEN, parfois contradictoires, et pour la mise en place du PPMS, notamment pour faire face aux parents venus récupérer leurs enfants alors que ceux-ci devraient restés confinés.

Monsieur le DASEN a rassuré en disant que les « directeurs n'iraient pas se battre avec les parents » et que s'ils veulent les récupérer la responsabilité du directeur est dérogée.

Informations diverses

*Un médecin scolaire a été recruté pour s'occuper uniquement des PAP.

*AESH : 2 ou 3 recrutement en cours.

*176 AESH sur le département dont :

-106 qui suivent de 1 à 2 élèves,

-27 qui suivent 3 élèves,

-14 qui suivent 4 élèves,

-16 qui suivent 5 élèves

-13 qui suivent de 6 à 10 élèves (!!!)

*Il n'y a pas d'enveloppe budgétaire supplémentaire permettant d'augmenter le temps de travail des AESH missionnées pour accompagner des élèves sur le temps scolaire : ce temps là et donc déduit du temps de classe (!!!)